

Objectif EcoEnergie

Les CEE : Objectif EcoEnergie redouble d'effort

L'année 2012 offre des perspectives encourageantes pour le spécialiste en certificats environnementaux. Résolument jeune, inventive et dynamique, l'équipe corrézienne d'Objectif EcoEnergie compte bien accroître son effectif, sa notoriété et sa présence à l'échelle nationale.

Contexte

Le 13 juillet 2005, la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique) renforçait la stratégie énergétique de la France pour lutter contre le changement climatique. L'objectif étant de maîtriser la demande énergétique, un dispositif novateur voit le jour pour inciter les acteurs économiques à réduire leur consommation d'énergie : les Certificats d'Économies d'Énergie (appelés aussi CEE, C2E ou Certificats Blancs).

La première période du dispositif ayant été un véritable succès (2006-2009 : **65,3 TWh cumac d'énergie économisée**), le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a décidé de relever le défi pour une seconde période triennale (2011-2013) avec **un nouvel objectif national de 345 TWh cumac**.

Rappel du dispositif des CEE

Les économies d'énergie sont la priorité du Grenelle de l'Environnement. Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les « Obligés »).

Le montant d'énergie à économiser est calculé par rapport au volume de ventes du distributeur d'énergie. Les Obligés sont tenus d'obtenir en 3 ans, un volume de CEE équivalent à leur obligation pour se libérer d'une pénalité de 2cts d'euros par kWh manquant.

Les Certificats d'Économies d'Énergie sont obtenus en contrepartie d'investissements ou d'actions ayant entraînés une réduction de la consommation d'énergie (isolation, chauffage performant, plancher chauffant, VMC, éclairage...).

Un certificat est un bien négociable qui matérialise une quantité de kWh cumac (=kWh économisé) par action d'économie d'énergie. Obligés (distributeurs d'électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburant) et Éligibles (collectivités territoriales, ANAH, bailleurs sociaux) du dispositif s'échangent ces certificats.



Si les vendeurs d'énergie sont contraints de mener ces actions d'économies d'énergie, les éligibles ne le sont pas. Ils peuvent toutefois bénéficier du dispositif en faisant certifier leurs travaux d'amélioration énergétique afin de vendre leurs CEE à des Obligés.

En tant que structure collective, nous sommes tenus de collecter des CEE pour répondre aux obligations de nos partenaires. En contrepartie, nous reversons un ensemble d'avantages.

Les CEE, un soutien financier

La délivrance d'un certificat d'économie d'énergie peut donner droit à : une prime, un avoir sur facture, un prêt à taux avantageux, un diagnostic énergétique, etc. Ce dispositif permet donc de réduire le coût de travaux de rénovation et vient compléter les programmes d'aides (cumulables) tel que le crédit d'impôt, le prêt à taux zéro (PTZ) ou l'éco-prêt (EPTZ).

L'action d'Objectif EcoEnergie dans le dispositif

Les compétences d'Objectif EcoEnergie s'orientent vers l'ensemble des certificats énergétiques : certificats verts (visant les énergies renouvelables), certificats noirs (pointant du doigt les émissions de CO2) et certificats blancs (ciblant les économies d'énergie).

Objectif EcoEnergie s'est engagé dans la voie de la maîtrise énergétique en 2010. Son Président Benoît CHEZE, soucieux des enjeux économiques, environnementaux et climatiques, a développé sa société de conseil en économie d'énergie à Ussel, en Corrèze, en entretenant des relations privilégiées avec les professionnels du bâtiment.

Aujourd'hui, nous affirmons notre position d'expert en CEE. Nous étendons notre activité à tous les acteurs de la filière énergie à savoir, les collectivités, les industriels, les syndicats, et

poursuivons l'accompagnement des artisans et négociants, nos plus proches partenaires.

Notre rôle est de valoriser les actions d'économies d'énergie de ces différents intervenants, essentiellement dans le cadre de projets de rénovation réalisés sur leur patrimoine ou chez leurs clients.

Le 1^{er} janvier 2012 nous avons changé de statut et sommes devenus une structure collective. Cela s'explique par la volonté d'affirmer notre présence dans le dispositif des CEE. Gage de qualité et de fiabilité, les structures collectives sont agréées par les pouvoirs publics et de ce fait, reconnues par les professionnels de la rénovation et les territoires.

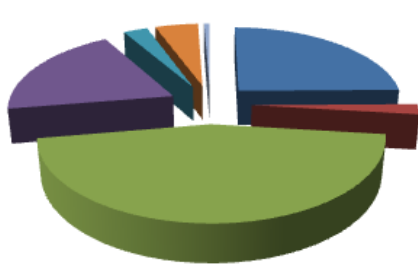


Un partenariat établi par convention :

- nous permet de réunir le volume de CEE dont nous avons besoin pour répondre aux obligations des Obligés adhérents à notre structure ;
- **donne droit à des primes énergie versées à nos collaborateurs maîtres d'ouvrages. Il s'agit d'une aide facilitant le financement de leurs travaux.**

Le dispositif des CEE est complexe et bien méconnu. C'est pourquoi nous mettons notre savoir-faire et notre connaissance en certificats énergétiques au service des entreprises et des territoires.

Répartition des actions transformées par Objectif EcoEnergie



- Res : appareil indépendant de chauffage au bois
- Res : chaudière individuelle de type condensation
- Res : fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
- Res : isolation de combles ou de toitures
- Res : isolation des murs
- Autres Res
- Autres Ter

Objectif EcoEnergie devient une Structure Collective

La seconde période du dispositif autorise un transfert de responsabilité : les fournisseurs d'énergie peuvent se réunir au sein d'une structure collective afin de regrouper et déléguer la totalité de leurs obligations d'économies d'énergie.

La structure collective permet aux « Obligés » désignés par la loi POPE de se libérer de leurs obligations individuelles en mettant en place des actions d'économies d'énergie collectives. La structure collective, Objectif EcoEnergie en l'occurrence, porte alors la responsabilité de l'ensemble des obligations de ses adhérents et devient en ce sens un Obligé. A la fin de la période (2013) nous devons avoir obtenu le volume de CEE équivalent aux obligations de nos adhérents, sous

peine de devoir payer la pénalité de 0,02€ par KWh cumac manquant.

Du nouveau pour 2012

- Réalisation d'une nouvelle identité visuelle :

Objectif EcoEnergie

- Un nouveau site internet dédié au CEE : www.certificats-economies-energie.com est destiné à tous les acteurs de la filière énergie concernés par les économies d'énergie. Fournisseurs d'énergie, industriels, collectivités, syndicats, professionnels de la rénovation et particuliers y trouveront l'information qu'ils recherchent (rappel du contexte, références, nos offres, actions éligibles, actualité, etc.).

Objectif EcoEnergie

Spécialistes en Certificats d'Economies d'Énergie

ACCUEIL

LE CONTEXTE

NOS SOLUTIONS

NOS PARTENAIRES

NOUS CONTACTER

Bénéficiez très facilement de CEE,
Obtenez des "primes énergie",
Réduisez votre impact environnemental.

Qui êtes vous ?

PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

OBLIGÉS

COLLECTIVITÉS

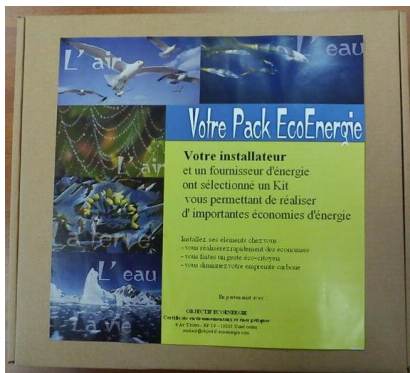
INDUSTRIELS

SYNDICS

PARTICULIERS

Solidaires et éco-responsables

Nous avons confié le conditionnement de notre pack EcoEnergie aux **travailleurs handicapés de l'Entreprise Adaptée de LIMAREL**. Composée d'ampoules basse consommation et de documents de sensibilisation aux économies d'énergie, nous offrons ce pack à nos partenaires à destination de leurs clients.



A propos de LIMAREL :

Créée en 1974 à Liginiac en Corrèze, cette association loi 1901 a pour vocation première l'action sociale sous toutes ses formes. L'Entreprise Adaptée remplace aujourd'hui l'Atelier Protégé et emploie des travailleurs handicapés qui trouvent dans ces ateliers un moyen d'insertion professionnelle adapté. En complément de son activité de blanchisserie, cette structure s'ouvre aux travaux de sous-traitance industrielle.

Il n'y a pas de petites économies d'énergie ! Nous nous attachons à respecter les valeurs environnementales pour lesquelles nous nous engageons. Une énergie performante alimente nos locaux : pompe à chaleur aérothermique, panneaux photovoltaïques, écrans de technologie LED. Nous appliquons ainsi au quotidien les règles de la non-surconsommation, du non-gaspillage et de la lutte contre les émissions de CO2.

Contact presse :

Mélusine FLAMENT

Chargée de communication

OBJECTIF ECOENERGIE

r.presse@objectif-ecoenergie.com

www.certificats-economies-energie.com

Réduire ! Remplacer ! Compenser !